

# **COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM**

## *ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER*

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 FEVRIER 2021 A 19H00  
- - - COMPTE RENDU - - -

L'an deux mille vingt et un, le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM s'est réuni dans la salle Anicet Choquet, sous la présidence de Monsieur Bertrand PETIT, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis soit par voie dématérialisée soit par écrit aux conseillers municipaux le 10 février 2021 en fonction de leur demande. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10 février 2021.

**Etaient présents** : M. Bertrand PETIT, M. Patrick TILLIER, Mme Christelle GODART, M. Franck FOULON, M. Bernard HAU, Mme Marie-Agnès LAMOTTE, M. Frédéric GAUTRIN, Mme Sylviane LEFEBVRE, M. Jean-Paul HOLLANDER, M. Joël LANNOY, M. Hervé FERARE, Mme Annick VANACKER, Mme Inès LHERBIER, Mme Sophie MILON, Mme Sylvie BELPALME, Mme Valérie LAGACHE, M. Vincent CAILLIAU, Mme Isabelle BAZIN, Mme Isabelle COGNON, Mme Edwige LAGAIZE, M. Arnaud CHILOUP, M. Mathieu DESFACHELLES, M. Nicolas GUILBERT, M. Loïc SOULIEZ, Mme Marie MERIAUX, M. Joël PRUNIER, M. Alexandre SANNIER, M. Antoine LECOCQ, M. David LALIAUX

**Excusés** : Mme Virginie BRIOT, M. Didier SANTRAIN, Mme Déborah GREBAUT, Mme Nicole DECOOL qui donnent pouvoir respectivement à M. Franck FOULON, M. Jean-Paul HOLLANDER, Mme Inès LHERBIER et M. Alexandre SANNIER

**Secrétaire de séance** : M. Franck FOULON

La séance est ouverte à 19h00.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

Il est soumis à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020. Le procès-verbal est déclaré adopté.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour. Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée l'approbation de l'inscription de deux questions supplémentaires. La première concerne la sollicitation d'une subvention (approuvée à l'unanimité moins une abstention), la deuxième concerne le vote d'une motion (rejetée à la majorité : 5 favorables – 1 abstention – 27 défavorables)



### **PRESENTATION DU PROJET DE RENOVATION DE LA CUISINE SALLE ANICET CHOQUET PAR MONSIEUR PHILIPPE JAUSS**

Monsieur Philippe JAUSS, Architecte, présente le projet de rénovation de la cuisine de la Salle Anicet Choquet. Ce projet s'élève à 164 000 € TTC pour le moment. Une partie des travaux sera réalisée en régie afin de faire diminuer le coût.

### **UBANISME / AFFAIRES FONCIERES**

#### **D2021-02-01 : ACHAT DE 4 PARCELLES A MADAME HELENE GALLET-HENNEMAN**

*Rapporteur : Monsieur HOLLANDER*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'achat par la Commune de 4 parcelles pour une surface de 225 m<sup>2</sup>, fixe le prix à 5 euros le m<sup>2</sup> et autorise le Maire à comparaître à l'acte et à le signer.

**Adopté à l'unanimité**

### **PERSONNEL COMMUNAL**

#### **D2021-02-02 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, créé 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, 4 postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30 heures), supprime 1 poste de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, 3 postes d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (26 heures), 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (22 heures), 2 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet (20 heures), 1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30 heures), 1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (25h30), modifie en conséquence le tableau des emplois et des effectifs, inscrit les crédits correspondants au budget primitif 2021.

**Adopté à l'unanimité**

**D2021-02-03 : RECONDUCTION DU MARCHE DE CONTROLE ET MAINTENANCE DES BOUCHES ET POTEAUX INCENDIES**

*Rapporteur : Monsieur TILLIER*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la demande de la Commune de Quiestède et procède au retrait de ce membre, autorise la signature de l'avenant à la convention de constitution de groupement de commandes ayant pour objet le retrait de la Commune de Quiestède ainsi que l'avenant au marché y afférent, autorise Monsieur le Maire de Saint-Omer ou son représentant, coordonnateur du groupement, à signer tous les actes y afférents.

**Adopté à l'unanimité**

**D2021-02-04 : ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INGENIERIE FINANCIERE : DETTE ET PROSPECTIVE**

*Rapporteur : Monsieur TILLIER*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'adhésion de la Commune au service commun « Ingénierie financière : dette et prospective », mis en place et géré par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, approuve la convention de mise à disposition de services entre la CAPSO et la Commune ainsi que les conditions financières, autorise le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention de mise à disposition de services entre la CAPSO et la Commune.

**Adopté à l'unanimité  
5 abstentions**

**D2021-02-05 : FOULEES TATINGHEMOISES : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU WCOD**

*Rapporteur : Monsieur GAUTRIN*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement au versement d'une subvention exceptionnelle de 2000 € au WCOD et dit que la dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2021.

**Adopté à l'unanimité**

**D2021-02-06 : BUDGET PRIMITIF 2021 - OUVERTURE PARTIELLE DES CREDITS EN INVESTISSEMENT**

*Rapporteur : Monsieur TILLIER*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement à l'ouverture partielle de crédits sur les opérations individuelles suivantes : OE 254 : Acquisition de matériel : 10 000 € / OE 293 : Travaux de voirie : 36 000 € / OE 385 : Travaux dans les bâtiments : 25 000 €.

**Adopté à l'unanimité**

**D2021-02-07 : AIDE AUX PRIMO-ACCEDANTS POUR L'ANNEE 2021**

*Rapporteur : Monsieur TILLIER*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, abonde la subvention versée par la CAPSO aux primo-accédants de la Commune répondant aux critères de l'aide, fixe le montant de la subvention à 2 000 € par logement dans la limite de 5 dossiers et valide l'éligibilité des dossiers des acquéreurs ayant signé leur acte de vente à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Adopté à l'unanimité**

**D2021-02-08 : COMMUNICATION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS – TARIFICATION DE COPIES**

*Rapporteur : Monsieur TILLIER*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs de reprographie des documents délivrés par la Commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem comme suit : Photocopie couleur A4 0.23€ - Photocopie noir et blanc A4 0.18 € - Photocopie couleur A3 : 0.34€ - Photocopie noir et blanc A3 : 0.25 €, facture le coût d'envoi des documents administratifs par référence aux tarifs pratiqués pour l'affranchissement postal, dit que la recette sera imputée au 70878.

**Adopté à l'unanimité  
1 abstention**

**D2021-02-09 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA CONTRACTUALISATION : REQUALIFICATION DE LA PLACE DU RIVAGE**

*Rapporteur : Monsieur TILLIER*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'opération projetée de requalification de la Place du Rivage et sollicite une subvention de 100 000 € au titre de la contractualisation entre le Département et la Commune dans le cadre des actions liées au « Livret Marais ».

**Adopté à l'unanimité**

## INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

### **D2021-02-10 : DROIT A LA FORMATION DES ELUS ET FIXATION DES CREDITS AFFECTES**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 5% du montant des indemnités des élus, valide les orientations proposées en matière de formation, autorise le Maire à signer avec les organismes de formation agréés les conventions présentées préalablement à toute action de formation en lien avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la Ville par les élus au Conseil Municipal, autorise le Maire à mandater le paiement de toute facture relative à la participation effective des élus à une journée d'étude, de stage ou une session de formation organisée par un organisme agréé, autorise le Maire à rembourser les frais de déplacement et de restauration engagés par les élus et nécessairement liés aux formations sur présentation de pièces justificatives, ainsi que les pertes de revenus éventuelles, résultant de l'exercice de ce droit à la formation, sur justification et dans la limite prévue à l'alinéa 2 de l'article L.2123.14 du Code général des collectivités territoriales, dit que les dépenses relatives aux frais de formation des membres du Conseil Municipal seront prélevées sur les crédits correspondants inscrits, chaque année au budget communal au chapitre 65, aux comptes 6532 (frais de mission) et 6535 (frais de formation) fonction 021.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2021-02-11 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FORMATION DES ELUS**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le règlement intérieur proposé pour la formation des élus de la Commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem.

**Adopté à l'unanimité**

## ADMINISTRATION GENERALE

### **D2021-02-12 : PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA CAPSO ET LES COMMUNES MEMBRES – AVIS**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de pacte de gouvernance entre la CAPSO et les Communes membres sans y apporter de modifications.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2021-02-13 : PUBLICITE DES DECISIONS DU MAIRE**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Monsieur le Président informe le conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

**Le Conseil Municipal prend acte de ces informations**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10
--